



LES ARMES NUCLÉAIRES TACTIQUES AMÉRICAINES EN EUROPE

LES ENJEUX D'UN ÉVENTUEL RETRAIT

Bérangère Rouppert



Ce rapport est publié dans le cadre du programme
« cellule de veille sur la production et les transferts d'armes dans le monde »
subventionné par la Région wallonne.

Les informations délivrées et les opinions exprimées dans ce texte
n'engagent que leur auteur et ne sauraient refléter une position officielle
de la Région wallonne.

Les activités du GRIP sont soutenues
financièrement par

le Ministère de la Région wallonne,



le Ministère de la Communauté française,
le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale (ACTIRIS),
le Ministère des Affaires étrangères du Luxembourg,
le Ministère des Affaires étrangères de Belgique,
le Fonds Maribel Social

© Groupe de recherche et d'information
sur la paix et la sécurité (GRIP)
chaussée de Louvain, 467
B-1030 Bruxelles
Tél.: (32.2) 241.84.20
Fax: (32.2) 245.19.33
Courriel: admi@grip.org
Site Internet: www.grip.org

Le Groupe de recherche et d'information
sur la paix et la sécurité (GRIP)
est une association sans but lucratif.

Sommaire

Introduction	5
<i>Présence des armes nucléaires américaines en Europe (graphique)</i>	5
I. De la brèche ouverte par le concept stratégique de l'OTAN au débat sur la DDPR	7
a. La <i>Nuclear Posture Review</i> américaine	7
b. Le concept stratégique de l'OTAN	7
c. La future <i>Defence and Deterrence Posture Review</i>	8
II. Les facteurs de blocage : l'impasse russo-américaine et les réticences européennes	9
1. Les réticences occidentales : arguments financier, sécuritaire et stratégique	9
2. Les réticences russes : enjeux de puissance, de sécurité et de stratégie	10
III. Les raisons invoquées pour le retrait des armes nucléaires tactiques	13
1. L'argument stratégique	13
2. L'argument économique	13
3. L'argument sécuritaire	15
4. L'argument juridique	16
5. L'argument politique	16
IV. Des initiatives multilatérales sur les armes nucléaires aux déclarations européennes et nationales sur les armes nucléaires tactiques depuis l'élan de 2010	18
1. Les initiatives multilatérales	18
2. Les déclarations et démarches européennes	18
3. Les positions des États européens accueillant les armes nucléaires tactiques	19
V. Des démarches appuyées par des propositions d'experts de la société civile	21
1. L'option la mieux partagée : le regroupement des ANT et des flottes de chasseurs à capacité duale	21
2. La politique des petits pas version pyramidale	21
3. La politique des petits pas, version entonnoir	22
Conclusion	23

Introduction

Les armes nucléaires tactiques sont des armes nucléaires de courte portée destinées à « frapper le front des forces conventionnelles ennemies et leurs infrastructures »¹. Elles ont été déployées au milieu des années cinquante par les États-Unis et la Russie sur le continent européen. Pour les deux camps, il s'agissait de dresser un rempart nucléaire contre l'éventuelle avancée des armées ennemies, avec en plus, côté américain, une volonté de pallier à la supériorité des forces conventionnelles du Pacte de Varsovie². La fin de la Guerre froide a considérablement diminué les risques d'un affrontement conventionnel, d'autant plus que les deux anciens grands ont signé, dès 1990, le Traité sur les forces conventionnelles en Europe visant à réduire leur présence militaire sur le vieux continent.

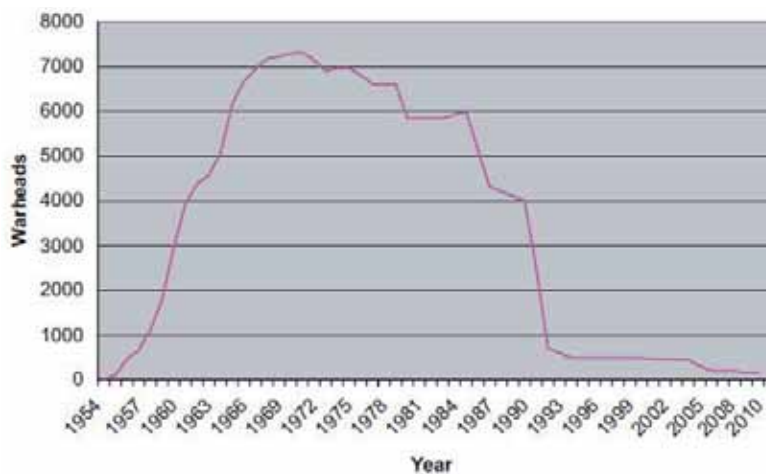
Avec la dislocation du bloc soviétique, la Fédération de Russie s'est vue contrainte, dès 1992, de retirer ses armes nucléaires des territoires de ses anciens satellites pour les stationner sur son territoire le long de la frontière occidentale ou pour les détruire. Aujourd'hui, les forces tactiques russes sont largement supérieures aux forces tactiques américaines. Selon deux experts américains de la Federation of American Scientists et du Natural Resources Defense Council, la Russie ne posséderait plus qu'environ 2000 armes tactiques, soit une réduction de 75% par rapport à son niveau de 1991³.

Les Américains ont suivi la même dynamique de réduction et de destruction de grandes quantités d'armes tactiques basées en Europe occidentale. Au cours de la dernière décennie, les forces américaines ont retiré leurs bombes

tactiques B-61 de la base grecque d'Araxos en 2001 et des bases américaines de Ramstein (Allemagne) et de Lakenheath (Royaume-Uni) dans les années suivantes. Aujourd'hui, les États-Unis ne disposeraient plus que d'un arsenal tactique d'environ 760 bombes nucléaires tactiques⁴ dont près de 200 réparties sur six bases de l'OTAN en Europe⁵: Büchel en Allemagne, Kleine Brogel en Belgique, Volkel aux Pays-Bas, Aviano et Ghedi-Torre en Italie et Incirlik en Turquie.

Il convient également de rappeler que les armes nucléaires tactiques ne faisant l'objet d'aucun traité entre les États-Unis et la Russie, les réductions qui ont été réalisées l'ont été de façon unilatérale. Les traités de limitation des armes stratégiques (SALT) des années 1970, et les traités de réductions des armes stratégiques déployées (START et SORT) des années 1990 ne portent en effet que sur les armes nucléaires stratégiques russes et américaines – les forces nucléaires stratégiques britanniques, françaises et chinoises ne sont par ailleurs pas concernées.

Présence des armes nucléaires américaines en Europe⁶



1. Glossaire sur les armes nucléaires du Bureau des Affaires du désarmement des Nations unies. <http://www.un.org/fr/disarmament/wmd/nuclear/glossary.shtml>

2. « Les armes nucléaires non stratégiques des États-Unis en Europe : un débat fondamental pour l'OTAN ». Rapport de Commission n° 212 DSCFC 10 F rév 1. Session annuelle 2010. §46. <http://www.nato-pa.int/default.asp?CAT2=2059&CAT1=16&CAT0=2&COM=2083&MOD=0&SMD=0&SSMD=0&STA=&ID=0&PAR=0&LNG=1>

3. Les forces aériennes disposeraient de 730 armes tactiques, les forces navales de 660, la défense aérienne de 430 et au sol, il y aurait 175 armes nucléaires tactiques. NORRIS, Robert S., KRISTENSEN, Hans M. « Russian nuclear forces 2012 ». *Bulletin of the Atomic Scientists*. Vol. 68, n° 2. Mars-avril 2012, p. 93. <http://bos.sagepub.com/content/68/2/87.full.pdf+html>

4. 300 bombes nucléaires tactiques non actives de type B-61 seraient stockées aux États-Unis et 260 bombes nucléaires tactiques de type W80-0 seraient en voie d'être retirées des missiles Tomahawk équipant les forces navales américaines. NORRIS, Robert S., KRISTENSEN, Hans M. « US nuclear forces 2012 ». *The Bulletin of the Atomic Scientists*. Vol. 68, n° 3. Mai-juin 2012, p. 90. <http://bos.sagepub.com/content/68/3/84.full.pdf+html>

5. Les bases situées à Aviano et à Incirlik sont des bases américaines et non des bases de l'OTAN.

6. NORRIS, Robert S., KRISTENSEN, Hans M. « US tactical nuclear weapons in Europe, 2011 ». *Bulletin of the Atomic Scientists*. Janvier-février 2011, vol. 67 n° 1, p. 65. <http://bos.sagepub.com/content/67/1/64.full.pdf+html>

À la veille du sommet de l'OTAN à Chicago les 21 et 22 mai 2012, où doit être dévoilée la revue de la posture de défense et de dissuasion (*Defence and Deterrence Posture Review-DDPR*), la question des armes nucléaires tactiques (ANT) américaines en Europe est remise à l'ordre du jour, par la conjonction de plusieurs facteurs. Qu'ils soient politiques, économiques, sécuritaires, stratégiques ou juridiques, tous sont invoqués pour justifier la nécessité du retrait, ou à l'inverse, légitimer le maintien du *statu quo* sur la présence de ces armes sur le continent européen.

Ce rapport vise donc à faire le point sur l'évolution des positions des uns et des autres en faveur ou non du retrait des armes tactiques nucléaires américaines du territoire européen, et des arguments qui les sous-tendent. Ainsi, nous procéderons dans un premier temps à un état des lieux des facteurs qui plaident pour le maintien de ces armes pour, dans un second temps, nous pencher sur ceux qui poussent à leur retrait. Enfin, dans la lignée de cette dynamique, nous présenterons les différents scénarii de retrait imaginés par des experts de la société civile.

I. De la brèche ouverte par le concept stratégique de l'OTAN au débat sur la DDR

a. La Nuclear Posture Review américaine

En avril 2010, la publication de la nouvelle *Nuclear Posture Review* (NPR) des États-Unis fixant la stratégie nucléaire américaine pour les cinq années à venir, marquait le début d'une nouvelle dynamique. En effet, pour la première fois, les États-Unis ont plaidé en faveur de « l'inclusion [des armes non stratégiques] dans les futurs accords russo-américains de réduction des armements », et se sont montrés disposés à entreprendre des « consult[at]ions avec leurs alliés » de l'OTAN pour parvenir à une « décision par consensus » sur le maintien de ces armes en Europe⁷. Même si la NPR évoque la modernisation des équipements américains dédiés au nucléaire tactique, elle précise clairement que ses orientations ne présument en rien des éventuelles décisions qui pourraient être prises en matière de dissuasion dans le cadre de l'OTAN⁸.

b. Le concept stratégique de l'OTAN

Cette inflexion a rejailli sur le nouveau concept stratégique de l'OTAN, publié à l'issue du sommet de Lisbonne en novembre 2010, et destiné à adapter l'Alliance atlantique aux nouveaux défis internationaux de ce début de XXI^e siècle. À l'instar des deux concepts précédents, il réaffirme la doctrine de la dissuasion « articulée autour d'une combinaison appropriée de capacités nucléaires et conventionnelles », bien que les conditions de l'emploi de l'arme nucléaire « so[ie]nt extrêmement improbables »⁹. Le texte marque toutefois

un tournant car, s'il réaffirme que « tant qu'il y aura des armes nucléaires dans le monde, l'OTAN restera une alliance nucléaire », dès la préface, il s'engage à créer « les conditions d'un monde sans armes nucléaires »¹⁰.

Avec l'arrivée du nouveau président américain en 2008, ses déclarations d'ouverture sur les armes nucléaires, à Prague en 2009 notamment, et les initiatives internationales, et plus particulièrement européennes, en faveur d'un monde débarrassé des armes nucléaires, le concept était attendu sur le thème des armes nucléaires tactiques américaines stationnées en Europe. Le concept stratégique de 1999 établissait que leur présence « essentielle »¹¹ combinée à celle de forces conventionnelles « ser[ait] maintenue au niveau minimum suffisant [pour] préserver la paix et la stabilité »¹² du Vieux Continent. En 2010, deux évolutions sont à relever. Tout d'abord, l'Alliance reconnaît avoir « radicalement réduit le nombre d'armes nucléaires stationnées en Europe »¹³ : en effet l'Europe n'accueille plus qu'environ 200 armes nucléaires tactiques¹⁴ contre plus de 7000 dans les années 1970¹⁵.

Ensuite, l'Alliance conditionne toute nouvelle réduction concernant les armes nucléaires tactiques aux mesures prises par la Russie, en matière de transparence et de redéploiement de ses ANT

adopté les 7 et 8 novembre 1991 au sommet de Londres. Par. 55 et 57. http://www.nato.int/cps/fr/SID-2BE02D45-1B5D04D8/natolive/official_texts_23847.htm

« La garantie suprême de la sécurité des Alliés est assurée par les forces nucléaires stratégiques de l'Alliance [...] Les circonstances dans lesquelles ils pourraient avoir à envisager une utilisation quelconque de l'arme nucléaire sont de ce fait extrêmement éloignées ». Concept stratégique de l'Alliance atlantique adopté les 23 et 24 avril 1999 au sommet de Washington. Par. 62 et 64. http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_27433.htm

10. Préface du concept stratégique de l'Alliance atlantique adopté le 19 novembre 2010.

11. Concept stratégique de l'Alliance atlantique adopté les 23 et 24 avril 1999 au sommet de Washington. Par. 42. http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_27433.htm

12. *Ibidem*, par. 63. Concept stratégique de l'Alliance atlantique adopté les 23 et 24 avril 1999 au sommet de Washington. http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_27433.htm

13. Concept stratégique de l'Alliance atlantique adopté le 19 novembre 2010. Art.cit., par. 26.

14. NORRIS, Robert S., KRISTENSEN, Hans M., *op. cit.*, vol. 68, n° 3. Mai-juin 2012, p. 90. <http://bos.sagepub.com/content/68/3/84.full.pdf+html>

15. Présentation de H. M. Kristensen, directeur du *Nuclear Information Project* de la *Federation of the American Scientists* devant le FAS/BASIC Panel sur le thème *Shifting NATO's Nuclear Posture Nuclear Non-Proliferation Treaty Review Conference, New York, 10 mai, 2010*. <http://www.fas.org/blog/ssp/2010/05/speaking-at-the-npt-review-conference.php>

7. *Nuclear Posture Review*. Avril 2010, p. 27.

<http://www.defense.gov/npr/docs/2010%20Nuclear%20Posture%20Review%20Report.pdf>

8. *Ibidem*, p. 27 et 34.

9. Concept stratégique de l'Alliance atlantique adopté le 19 novembre 2010 au sommet de Lisbonne. Par. 17. http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_68580.htm?selectedLocale=fr

« La garantie suprême de la sécurité des Alliés est assurée par les forces nucléaires stratégiques de l'Alliance [...] Les circonstances dans lesquelles ils pourraient avoir à envisager une utilisation quelconque de l'arme nucléaire deviennent ainsi encore plus lointaines ». Concept stratégique de l'Alliance atlantique

« à distance du territoire des pays membres de l'OTAN »¹⁶.

L'introduction de cette conditionnalité dans la dernière version du concept est le produit du débat qui s'est tenu au sein de l'Alliance quant à la pertinence de maintenir les ANT en Europe, et reflète les difficultés à obtenir un consensus sur un sujet aussi délicat. D'un côté, l'OTAN, en se fixant comme objectif de créer les conditions d'une dénucléarisation du monde, répond aux initiatives internationales allant dans ce sens, dont certains de ses membres sont à l'origine ; d'un autre côté, le concept stratégique s'apparente à une garantie accordée par l'Alliance à certains de ses membres, inquiets de voir la sécurité de l'Europe menacée notamment par des mesures jugées unilatérales¹⁷.

Malgré certains souhaits individuels exprimés en faveur du retrait des ANT, force est de constater qu'aucun accord bilatéral allant dans ce sens ne semble envisageable car « les décisions des pays en matière [...] de désarmement peuvent avoir une incidence sur la sécurité de tous les pays membres de l'Alliance ». La seule concession (vague) que semble faire le nouveau concept stratégique réside dans la « détermin[ation] [de l'Alliance] à maintenir des consultations appropriées entre Alliés, et à les *intensifier* si nécessaire »¹⁸. Les propos de certains diplomates représentant les pays européens accueillant ces bases vont d'ailleurs dans ce sens puisque ni l'Allemagne ni les Pays-Bas n'envisagent d'action « unilatérale » qui n'engagerait pas l'ensemble des membres de l'Alliance, au nom de « l'unité de l'OTAN » et que l'Italie, sans se prononcer sur l'idée du retrait, insiste toutefois sur « la valeur [qu'elle accorde au] consensus »¹⁹.

c. La future Defence and Deterrence Posture Review

Les conclusions du sommet de Lisbonne en 2010 invitaient à la rédaction d'une revue de la posture de défense et de dissuasion (*Defence and Deterrence Posture Review*) de l'OTAN, laquelle

doit voir le jour au sommet de l'OTAN à Chicago en mai 2012. Afin que la doctrine de défense et de dissuasion de l'OTAN soit « plus appropriée au temps de paix et plus pragmatique », un groupe d'experts²⁰, invoquant la fin du rôle de dissuasion et d'armes de combat tenues par les armes nucléaires de l'OTAN, a communiqué une série de recommandations à son Secrétaire général, Anders Fogh Rasmussen. Les experts estiment que l'OTAN « devrait reconnaître que les forces nucléaires américaines non stratégiques déployées en Europe et appartenant à l'OTAN n'ont pas de fonction de dissuasion ou de représailles qui ne puisse être apportée par les forces nucléaires stratégiques ou des moyens militaires conventionnels des membres de l'Alliance »²¹. Ils recommandent également à l'OTAN de mieux communiquer sur le fait que les armes nucléaires tactiques « n'ont pas nécessairement pour but de dissuader les menaces extérieures (y compris celles venant de Russie) » et de mentionner que « l'Alliance est prête à retirer ces armes d'Europe si la Russie fait de même »²². C'est dans cette optique qu'ils demandent à l'organisation politico-militaire de « ne pas appeler à la modernisation des ogives nucléaires B-61 stationnées en Europe et à celle des avions à double capacité destinés à les transporter »²³.

16. Concept stratégique de l'Alliance atlantique adopté le 19 novembre 2010. Art. cit., par. 26.

17. Voir « Les réticences occidentales ».

18. Ibidem. La mise en valeur du terme est de l'auteur.

19. SNYDER, Susi, VAN DER ZEIJDEN, Wilbert. « Withdrawal issues. What NATO countries say about the future of tactical nuclear weapons in Europe ». IKV Pax Christi. Mars 2011, p. 23.

20. Parmi eux, le président et le directeur du *Nuclear Information Project* de la *Federation of American Scientists*, l'ancien directeur de la planification politique du département d'État américain, le directeur et le représentant international de l'*Arms Control Association*, le responsable du programme sur le désarmement nucléaire de IKV Pax Christi, le directeur du *British American Security Information Council*, d'anciens haut gradés militaires etc.

21. « Toward a meaningful NATO Deterrence and Defense Posture Review ». 18 juillet 2011. http://www.basicint.org/sites/default/files/letter_from_a_group_of_expert_to_nato_0.pdf

22. Ibidem.

23. Ibid.

II. Les facteurs de blocage : l'impasse russo-américaine et les réticences européennes

1. Les réticences occidentales : arguments financier, sécuritaire et stratégique

À ces difficiles négociations transatlantiques viennent s'ajouter, ou plutôt se superposer, des réticences nationales motivées par des raisons financières, sécuritaires et stratégiques.

a. Argument financier

Dans la période d'austérité budgétaire que connaissent tous les pays de l'Alliance atlantique, une réduction voire l'élimination, en Europe, du nombre des armes nucléaires tactiques participant à la sécurité collective des membres de l'OTAN, suscite la crainte, pour les États-Unis, de voir leur partenaires européens devenir réticents à financer le reste de l'arsenal nucléaire, principalement américain²⁴, servant pourtant lui aussi à la sécurité collective. À plusieurs reprises déjà, l'administration américaine, contrainte par les réductions budgétaires exigées par le Congrès et au nom du principe du « pooling and sharing »²⁵, a demandé aux Européens de prendre leurs responsabilités en la matière, afin de « ne pas dévaloriser ni vider l'Alliance de sa substance »²⁶. Il en est résulté l'idée

24. L'arsenal britannique sert également à la défense collective de l'OTAN.

25. « Mutualisation et partage des ressources ». Intervention de l'ambassadeur américain, auprès de l'OTAN, Ivo H. Daalder, lors du *U.S. Army Europe Senior Leader's Forum* à Bad Kissingen en Allemagne : « Europe's Strategic Importance to American Security ». 19 janvier 2012.

26. Intervention de Leon Panetta lors d'une conférence organisée par Carnegie Europe et intitulée « Leon Panetta from Tripoli to Chicago : Charting NATO's Future on the Way to the 2012 Summit ». Bruxelles, 5 octobre 2011. Voir aussi l'intervention de l'ancien secrétaire d'État à la Défense, Robert Gates lors d'une conférence organisée par *Security and Defence Agenda* intitulée « Reflection on the status and future of the Transatlantic Alliance ». « Le Congrès américain va être de moins en moins enclin à dépenser des fonds de plus en plus précieux pour le compte des nations qui ne sont apparemment pas disposées à consacrer les ressources nécessaires ou à procéder aux changements adéquats pour être des partenaires sérieux et militairement capables d'assurer leur propre défense. Des nations qui sont apparemment désireuses de faire assumer par le contribuable américain le fardeau de la sécurité, qui ne cesse de croître, à cause de la réduction des budgets de défense des États européens. Si les tendances actuelles en matière

qu'en cas de désengagement progressif des États-Unis en Europe, les États européens investiraient davantage dans leur défense. Pourtant ici, c'est le raisonnement inverse que font certains experts : ils craignent qu'« en l'absence d'armes nucléaires américaines sur le territoire de certains pays de l'OTAN, l'Europe [...] n'apporte aucune contribution politique ou financière au parapluie américain de l'OTAN dont elle continuerait [pourtant] de bénéficier »²⁷ – même si les armes nucléaires en Europe n'ont « jamais été un moyen de répartir les charges [financières] ». Maintenir le parapluie nucléaire européen pourrait donc être un moyen de contraindre les européens à financer davantage leur propre sécurité.

b. Argument sécuritaire

Tant les États-Unis que certains États européens avancent des raisons sécuritaires pour le maintien des bombes nucléaires tactiques américaines sur les bases européennes.

En premier lieu, bien qu'ils ne disposent pas d'escadille de chasseurs sur place, les États-Unis stationnent leurs bombes B-61 en Turquie, à proximité des points chauds du Moyen-Orient élargi ; bombes qu'ils pourront utiliser moyennant une escale de leurs chasseurs sur la base d'Incirlik pour emporter les armes nucléaires. La présence d'un tel arsenal peut davantage servir à dissuader l'Iran de mettre en œuvre ses intentions belliqueuses : se doter de l'arme nucléaire, attaquer Israël ou tout autre intérêt américain dans la région²⁸.

Deuxièmement, les armes tactiques américaines réparties sur le territoire européen symbolisent la protection promise par les Américains à leurs alliés de l'OTAN ; autrement dit, tout accord russo-américain sur ces armes doit faire l'objet d'un accord préalable entre les États-Unis et les

de réduction des capacités de défense européennes ne sont pas stoppées et inversées, les futurs dirigeants politiques américains estimeront que le retour sur investissement des États-Unis dans l'OTAN ne vaudra pas le coup ». Bruxelles, 10 juin 2011.

27. « Rapport de la Commission Global Zero OTAN-Russie : retrait des armes nucléaires tactiques américaines et russes des bases de combat européennes ». Document préparé par Global Zero pour la 48^e Conférence sur la sécurité de Munich. Février 2012.

28. MEIER, Olivier, INGRAM, Paul « The NATO summit : recasting the debate over the US nuclear weapons in Europe ». Mai 2012. http://www.armscontrol.org/act/2012_05/The_NATO_Summit_Recasting_the_Debate_Over_US_Nuclear_Weapons_in_Europe#13

27 autres membres de l'Alliance atlantique. Or, comme nous l'avons vu précédemment, l'OTAN ne semble pas prête, dans l'immédiat, à renoncer à sa force de dissuasion nucléaire. En Europe de l'Est, l'option du retrait des armes nucléaires tactiques est contrée par l'opposition farouche de deux États, la Hongrie et la Lituanie : le premier « ne veut pas prendre de risques inutiles en remettant en cause une dissuasion qui a fonctionné pendant si longtemps »²⁹, le second exige, en cas de retour des ANT vers les États-Unis, le « démantèlement préalable de toutes les ANT russes »³⁰ présentes en Russie. Autrement dit, ces deux États manifestent à la fois leur crainte d'un désengagement américain en Europe – alors même qu'ils « ont adhéré d'abord à l'OTAN pour avoir la 'protection' des États-Unis »³¹ – et d'une menace russe persistante³².

c. Argument stratégique

Un troisième État s'oppose farouchement au retrait des ANT : la France³³. Elle refuse de renoncer à ce parapluie nucléaire tactique, garantissant la sécurité collective selon les termes transatlantiques, mais surtout lui garantissant une absence de pressions européennes et internationales pour une diminution supplémentaire de son arsenal nucléaire en deçà du seuil de suffisance de dissuasion. En outre, par son refus de rejoindre le Groupe des

29. SNYDER, Susi, VAN DER ZEIJDEN, Wilbert. Art. cit. IKV Pax Christi. Mars 2011, p. 27.

30. SNYDER, Susi, VAN DER ZEIJDEN, Wilbert. Art. cit., p. 16.

31. SNYDER, Susi, VAN DER ZEIJDEN, Wilbert, de Pax Christi Hollande. « A propos du retrait des armes nucléaires tactiques en Europe ». Site de l'Association des Médecins français pour la prévention de la guerre nucléaire. <http://amfpgn.org/site/a-propos-du-retrait-des-armes-nucleaires-tactiques-en-europe/>

32. Olivier Thräner rappelle la cyber-attaque dirigée contre l'Estonie en provenance probable de la Russie, la guerre-éclair russo-géorgienne et l'exercice militaire Zapad russo-biélorusse de simulation d'attaque contre les pays Baltes, in « NATO's Deterrence and Defense Posture Review ». German Institute for international and security Affairs. Novembre 2011. http://www.swp-berlin.org/fileadmin/contents/products/comments/2011C34_trt_ks.pdf

33. À l'heure où nous écrivons, la France s'est choisi un nouveau président. Le socialiste François Hollande est susceptible d'infléchir la position de la France sur la question des armes nucléaires en faisant « particip[er] la France » à l'effort de désarmement, ainsi qu'il l'a annoncé dans un discours de campagne prononcé en Bretagne en janvier 2012. En outre, les accords politiques qu'il a conclus lors de la campagne, notamment avec le Front de gauche de Jean-Luc Mélenchon qui estime que « la composante aérienne n'est plus indispensable » (*Défense et sécurité internationale*, n° 80, avril 2012, p. 50), peuvent pousser à une attitude plus conciliante de la France dans les négociations internationales portant sur les armes nucléaires en général.

plans nucléaires (GPN), où est discutée la question des armes nucléaires tactiques³⁴, la France paralyse toute avancée des discussions sur ce sujet car l'OTAN est attachée à l'idée d'unanimité dans sa prise de décision : or, si l'application de la politique du partage nucléaire nécessite seulement l'accord des 27 membres du GPN, la formulation de la politique du partage nucléaire exige un consensus entre les 28³⁵.

Enfin, un autre facteur de poids est à mentionner : pour la France³⁶, la Russie, les États-Unis³⁷ et la Grande-Bretagne³⁸, l'arme nucléaire est le socle de leur politique de défense et de sécurité. Ainsi, par exemple, Rebecca Johnson de l'*Acronym Institute for Disarmament Diplomacy* rapporte qu'une révision de la sécurité stratégique (*Strategic security review*) a eu lieu au Royaume-Uni et qu'il y était « interdit d'examiner des stratégies de sécurité non nucléaires »³⁹.

2. Les réticences russes : enjeux de puissance, de sécurité et de stratégie

La Russie est sans conteste la partie qui se montre la moins conciliante sur la thématique

34. Depuis 1966, la France avait quitté le commandement intégré de l'OTAN : si elle siégeait encore au Conseil de l'Atlantique Nord (organe de décision politique), elle ne siégeait plus au Comité des plans de défense (commandement militaire de l'Alliance), ni non plus au Groupe des plans nucléaires (organe de décision de la politique nucléaire de l'Alliance). En 2009, la France a réintégré le Comité des plans de défense mais pas le Groupe des plans nucléaires, toujours pour une question d'indépendance du pays.

35. SNYDER, Susi, VAN DER ZEIJDEN, Wilbert. Art. cit., p. 21.

36. La dissuasion nucléaire « est la garantie de la sécurité et de l'indépendance nationale ». Livre blanc sur la défense 2008, p. 69.

37. Les États-Unis réaffirment le « rôle fondamental des armes nucléaires américaines [...] pour dissuader une attaque nucléaire contre les États-Unis, ses alliés et ses partenaires ». *Nuclear Posture Review* 2010, p. 15.

38. Le Royaume-Uni confirme le rôle des armes nucléaires comme « ultime assurance vie » de la nation. « Securing Britain in an age of uncertainty : the strategic defence and security review ». Octobre 2010.

À noter cependant un changement mineur au Royaume-Uni rapporté par Rebecca Johnson : lors du Premier Comité préparatoire en vue de la Conférence de révision du TNP de 2015, elle a remarqué un pas positif qui avait été effectué, celui d'intégrer le budget des armes nucléaires au budget de la défense ; ce qui implique que l'arsenal nucléaire peut subir des coupes budgétaires, au même titre que toutes les autres forces et équipements militaires britanniques. « NPT news in review ». *Reaching Critical Will*. Issue n° 3. 3 mai 2012.

39. « NPT news in review ». *Reaching Critical Will*. Issue n° 3. 3 mai 2012, p. 9.

des armes nucléaires tactiques. Toute réduction dans son arsenal nucléaire, stratégique ou non stratégique, est perçue comme une atteinte à sa puissance militaire.

a. Enjeu de puissance

La doctrine militaire de 2010 de la Fédération de Russie ne change guère en ce qu'elle confirme sa doctrine de dissuasion nucléaire en « se réserv[ant] le droit », comme dans la doctrine de 2000, « d'utiliser des armes nucléaires si elle et/ou ses alliés sont attaqués à l'aide d'armes nucléaires ou autres armes de destruction massive, et si une attaque conventionnelle menace l'existence de l'État »⁴⁰. Son arsenal nucléaire permet de compenser les capacités limitées, essentiellement sur le plan qualitatif, de ses forces conventionnelles, et de pouvoir ainsi continuer à s'affirmer sur la scène internationale comme une grande puissance. Dans son dispositif de dissuasion nucléaire, les armes tactiques sont un élément clé en ce qu'elles répondent à la faiblesse et à la vétusté de l'arsenal conventionnel russe face à la supériorité qualitative des forces européennes.

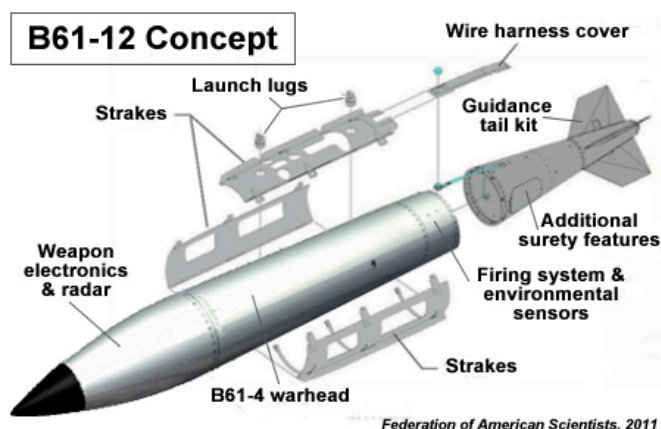
b. Enjeu sécuritaire

L'idée d'un démantèlement et d'un décalage vers l'est de ses armes nucléaires tactiques peine à faire son chemin au sein de l'administration russe et cela principalement pour 3 raisons : parce que de nouvelles réductions des arsenaux stratégiques ont été conclues en 2010 et seront abordées en 2013, parce que l'Alliance atlantique s'est étendue jusqu'à ses frontières occidentales et enfin parce que les installations de la future défense antimissile américaine se trouveront prochainement sur les territoires de ses anciens satellites (Roumanie, Pologne). La doctrine militaire russe de 2010 mentionne d'ailleurs l'OTAN comme le « risque militaire » extérieur principal⁴¹, devant les

risques de prolifération nucléaire et le terrorisme, notamment⁴².

Par ailleurs, la modernisation des bombes nucléaires tactiques américaines B-61 en B-61-12 ne va pas aller sans impacter la position de la Russie. Celle-ci peut y voir un acte « délibéré » et s'en servir pour justifier la « modernisation de ses propres arsenaux nucléaires tactiques »⁴³. En effet, le programme d'extension de la durée de vie de ces armes tactiques américaines va « accroître leur capacité de ciblage », grâce à un nouveau système de guidage situé dans la partie arrière de la bombe. Cette capacité doit permettre de « détruire des cibles avec une plus faible puissance et moins de retombées radioactives »⁴⁴. Avec, en outre, des vecteurs tels que les F-35, leur capacité de « pénétration et de surviabilité »⁴⁵ se voit accrue. Or, aucune bombe nucléaire tactique de cette puissance n'a jamais été présente en Europe. Il serait naturel qu'un tel choix de la part des autorités américaines – dans un contexte où leur budget de la défense est soumis à restriction et réorienté en fonction des priorités sécuritaires –, soulève des interrogations côté russe. Moscou pourrait alors être encline à croire que le choix de l'amélioration qualitative des B-61 de courte portée s'inscrit dans un cadre

La future bombe tactique américaine B-61-12



40. « Doctrine militaire russe de la Fédération de Russie ». 5 février 2010. §22, p. 8-9.

http://www.carnegieendowment.org/files/2010russia_military_doctrine.pdf

41. « Risque militaire » par opposition à « menace militaire » : le premier terme désigne « une situation interne à l'État ou entre États caractérisée par une série de facteurs susceptibles, dans certaines conditions, de conduire à l'émergence d'une menace militaire » ; le second désigne « une situation susceptible de déboucher réellement sur un conflit armé entre les protagonistes ». ROMER, Jean-Christophe. « La doctrine militaire russe : une doctrine pour rien ? ». Revue Défense Nationale n° 729. Avril 2010, p. 56.

42. « Doctrine militaire russe de la Fédération de Russie ». *Op. cit.* § 8.

43. MEIER, Olivier, INGRAM, Paul « The NATO summit: recasting the debate over the US nuclear weapons in Europe ». Mai 2012. http://www.armscontrol.org/act/2012_05/The_NATO_Summit_Recasting_the_Debate_Over_US_Nuclear_Weapons_in_Europe#13

44. « The B61 Life-Extension Program : increasing NATO nuclear capability and precision low-yield strikes ». *Federation of the American Scientists*. Juin 2011, p. 1.

45. *Idem*.

de pensée où la Russie est toujours perçue comme une menace pour l'Alliance.

c. Enjeu de stratégie

Face à l'impasse des discussions sur le bouclier antimissile américain avec les États-Unis, Moscou a usé de « la diplomatie de l'Iskander »⁴⁶ du nom de ces missiles tactiques capables de transporter une charge classique comme une charge nucléaire, que lors de la Guerre froide, la Russie avait pris l'habitude de déployer – ou de menacer de déployer – à Kaliningrad (enclave près de la frontière polonaise) comme moyen de pression sur les États-Unis et l'Europe. En effet, en novembre 2011, Medvedev a annoncé avoir mis en service un radar d'alerte avancée basé à Kaliningrad et menacé d'y déployer une batterie de missiles *Iskander*⁴⁷. La menace aurait été mise à exécution début avril 2012 : de haut gradés de l'armée russe ont révélé au quotidien russe *Izvetia* que Moscou aurait entrepris de déployer des missiles sol-air mobiles S-400 à Kaliningrad⁴⁸.

46. ROMER, Jean-Christophe. « La défense antimissile et la Russie : non...mais ! ». *Revue Défense Nationale* n° 748. Mars 2012, p. 71-72.

47. COLLINA, TOM Z. « US-Russia Missile defence talks deadlock ». *Arms Control Today*. Février 2012.

48. « La Russie aurait déployé des missiles à portée de l'Europe ». *Le Point*. 15 avril 2012.

III. Les raisons invoquées pour le retrait des armes nucléaires tactiques

Pourtant, malgré cet ensemble de réticences, de plus en plus nombreux sont les gouvernements, experts et membres d'ONG qui plaident en faveur du retrait des armes nucléaires tactiques des bases européennes. Ils avancent pour cela des arguments de diverses natures : stratégique, économique, sécuritaire, juridique et politique.

1. L'argument stratégique

Tout d'abord des arguments de nature stratégique : les armes nucléaires tactiques américaines et russes ont été déployées sur le territoire européen pour répondre d'un côté à une invasion de l'Union soviétique et, de l'autre côté, pour compenser la faiblesse des forces conventionnelles russes. Maintenant que l'OTAN estime que les dangers que représentait la Russie ont disparu, se pose la question de la valeur politique et militaire des ANT américaines⁴⁹. Ces armes ne peuvent plus servir de moyens de pression politique et/ou militaire au cours de négociations : elles sont en effet dénuées de toute « valeur stratégique de combat » dès lors que les forces conventionnelles de l'OTAN disposent de capacités suffisamment importantes pour réaliser toutes les missions dans lesquelles pourrait être engagée l'Alliance⁵⁰.

Par ailleurs, si la présence de bombes nucléaires tactiques sur la base turque d'Incirlik se justifie par les menaces croissantes dans la région (crise iranienne, situation explosive en Syrie, guerre en Afghanistan), l'absence d'avions de combat sur la base soulève la question de la cohérence du dispositif militaire, au point que des experts parlent de « position floue » (*half posture*)⁵¹.

49. Pour ce qui est de la position russe, voir ci-dessus « Les réticences russes : enjeux de puissance, de sécurité et de stratégie »

50. « Rapport de la Commission Global Zero OTAN-Russie : retrait des armes nucléaires tactiques américaines et russes des bases de combat européennes ». Document préparé par Global Zero pour la 48^e Conférence sur la sécurité de Munich. Février 2012.

51. NORRIS, Robert S., KRISTENSEN, Hans M. « US tactical nuclear weapons in Europe, 2011 ». *Bulletin of the Atomic Scientists*. Janvier-février 2011, vol. 67 n° 1, p. 70.

En outre, le lien transatlantique que les ANT symbolisaient ne disparaît pas : le principe de sécurité collective et l'engagement américain pour la sécurité du vieux continent se poursuivent mais sous une autre forme, celle du projet de bouclier antimissile. En effet, ce projet, plus en phase avec les menaces actuelles, participe de la sécurité collective de l'ensemble des membres de l'Alliance, témoigne de la solidarité existante entre les 28 et suppose, à l'instar des ANT, un partage financier et géographique – en ce qu'ils accueilleront des composantes du bouclier tels la Pologne, la Roumanie et la Turquie ou en ce qu'ils mettront leurs équipements à disposition tels l'Espagne ou les Pays-Bas – du fardeau sécuritaire. En se substituant aux ANT en termes de symbole, mais surtout en termes d'efficacité et de pragmatisme, le système de défense antimissile rend celles-ci redondantes, si ce n'est obsolètes⁵².

2. L'argument économique

Plusieurs raisons économiques plaident également en faveur du retrait des ANT. Tout d'abord, dans la lignée de ce qui a été dit précédemment, procéder à l'entretien et à la maintenance des armes nucléaires tactiques et de leurs vecteurs, entraîner les pilotes, et, pour les Américains, déployer 1500 personnes⁵³ à l'étranger sur ces six bases européennes, nécessitent un investissement financier dont la pertinence est remise en question dès lors que l'on estime ces armes redondantes et/ou obsolètes.

La question du coût se pose avec plus d'acuité aujourd'hui alors que quatre des États (Allemagne, Italie, Pays-Bas, Turquie) qui accueillent les ANT doivent procéder, au cours de la décennie, au renouvellement de leur flotte de chasseurs-bombardiers de F-16 (Pays-Bas, Belgique, Turquie) et de Tornado IDS (Allemagne, Italie) servant de vecteurs. Ainsi que le remarquait déjà en 2008 Jean-Marie Collin, « l'avenir des B-61 pourrait bien être suspendu à la décision de moderniser

52. SNYDER, Susi, VAN DER ZEIJDEN, Wilbert. 3^e partie intitulée « Withdrawal symptoms » in « Withdrawal issues. What NATO countries say about the future of tactical nuclear weapons in Europe ». IKV Pax Christi. Mars 2011, p. 19-24.

53. Soit 250 personnes par base. CHALMERS, Malcom, LUNN Simon. « NATO's tactical nuclear dilemma ». *Occasional Paper*. Royal United Services Institute. Mars 2010, p. 22.

ou non les flottes aériennes »⁵⁴, et, le cas échéant, au choix du type de chasseurs de remplacement : préférer le F-35 Joint Strike Fighter américain à l'Eurofighter c'est assumer un coût plus élevé, mais c'est aussi et surtout faire le choix d'un avion de chasse à capacité duale, c'est-à-dire capable de transporter tant une charge conventionnelle qu'une charge nucléaire.

L'Allemagne s'est décidée la première sur l'Eurofighter comme successeur de son chasseur Tornado. Par ce choix, le gouvernement fédéral, qui se réserve de prendre toute décision de façon unilatérale sans consultation et approbation par l'ensemble de ses partenaires transatlantiques, indique indirectement son souhait de ne plus avoir à supporter un fardeau nucléaire sur la base de Buchel, questionne ouvertement la doctrine nucléaire de l'OTAN et impose le débat au sein de l'Alliance. Ainsi, quelle que soit l'issue de ce dernier, Berlin se ménage une marge de manœuvre : elle peut maintenir en service quelques-uns de ces Tornado à capacité duale au-delà de leur échéance de vie de 2015 en attendant qu'une décision en faveur du retrait soit prise au sein de l'OTAN – mais la maintenance d'une flotte vieillissante reviendrait vite très chère⁵⁵ ; ou alors si le consensus penche en faveur du maintien des armes nucléaires tactiques américaines sur les bases européennes, il est toujours techniquement possible d'équiper les Eurofighter d'une capacité nucléaire, moyennant un coût, pour l'Allemagne, de 300 millions d'euros – ce à quoi le Bundestag s'opposera –, ou de procéder à des adaptations, assumées financièrement par les États-Unis, sur les ogives nucléaires⁵⁶ – ce qui semble peu probable au vu de l'opération de modernisation déjà programmée des bombes tactiques B-61.

Quant à la Belgique qui a procédé à une modernisation de mi-vie de ses F-16 entre 1993 et 2004, elle ne s'est pas encore prononcée sur le futur de sa flotte aérienne, même si la question fait régulièrement l'objet de débat⁵⁷. Ce sursis temporel

54. COLLIN, Jean-Marie. « Les armes nucléaires de l'OTAN : fin de partie ou redéploiement ? ». *Rapport du GRIP*. Janvier 2009, p. 12 <http://www.grip.org/fr/siteweb/images/RAP-PORTS/2009/2009-1.pdf>

55. CHALMERS, Malcom, LUNN Simon. « NATO's tactical nuclear dilemma ». *Occasional Paper*. Royal United Services Institute. Mars 2010, p. 26.

56. *Ibidem*, p. 23.

57. En octobre 2011, face au ministre de la Défense Pieter de Crem estimant que le potentiel des F-16 s'élevait encore à de 8000

lui laisse donc une certaine marge de manœuvre : elle peut tout à la fois continuer à assurer son rôle dans la stratégie nucléaire de l'OTAN au-delà de 2015⁵⁸ – mais elle ne semble pas s'engager politiquement dans cette voie⁵⁹, et s'adapter à de futures décisions de l'OTAN si le retrait des ANT venait à être décidé.

Pour ce qui concerne l'Italie, dont les Tornado seront en service jusqu'au début de la prochaine décennie, elle a opté pour une future flotte composée de 90 F-35 et 90 Eurofighter⁶⁰ – ces derniers n'ayant toutefois pas pour fonction de remplacer les Tornado⁶¹. Quant aux Pays-Bas, s'ils ont fait le choix de remplacer leur flotte de F-16 par les F-35 et ont approuvé la livraison de deux F-35 d'entraînement⁶², ils ne se sont pas encore prononcés sur le nombre d'appareils de remplacement ; en effet, la commande initiale de 85 avions de chasse est remise en cause depuis 2010 en raison du coût croissant annoncé par la firme de fabrication Lockheed Martin et des restrictions budgétaires néerlandaises. Il est à prévoir que le prochain cabinet, sorti des élections législatives anticipées de septembre 2012, prenne une décision qui va dans le sens d'une réduction de la commande⁶³.

La Turquie, enfin, bénéficie d'un statut unique dans le dispositif nucléaire tactique américain en Europe. D'une part, la base américaine d'Incirlik héberge des bombes tactiques sans avoir pour autant le droit d'accueillir aucune escadre de chasseurs

heures de vol, le libéral Denis Ducarme répondait que les délais de près de 10 ans pour décider du modèle de chasseurs, signer le contrat, construire les appareils et les mettre en service, invitaient à se poser sérieusement la question. « Armée : retrait des F-16 prévu en 2023, mais il faut huit à dix ans pour les remplacer ». *RTBF*. 19 octobre 2011.

58. COLLIN, Jean-Marie. « Les armes nucléaires de l'OTAN : fin de partie ou redéploiement ? ». *Rapport du GRIP*. Janvier 2009, p. 12. <http://www.grip.org/fr/siteweb/images/RAP-PORTS/2009/2009-1.pdf>

59. Voir ci-dessous « Les positions des États européens accueillant les armes nucléaires tactiques ».

60. Les restrictions budgétaires ont en effet conduit le ministre de la Défense, Giampaolo di Paola, à annoncer aux deux comités de défense des deux Chambres du Parlement italien, le 15 février, que l'Italie réduisait le nombre de ses commandes de F-35, passant de 131 appareils à 90. « Italy to cut F-35 Fighter Jet Orders by 30 percent amid military cuts ». *Defense News*. 15 février 2012.

61. CHALMERS, Malcom, LUNN Simon. « NATO's tactical nuclear dilemma ». *Occasional Paper*. Royal United Services Institute. Mars 2010, p. 25.

62. Voir le site F-35 Netherlands: <http://www.f35netherlands.nl/f-35-programma-update/>

63. « Dutch Defence Minister says the Netherlands will scale back its F-35 Purchase ». *RPDefence*. 15 avril 2012.

	Nom des bases	Nombre supposé de bombes B-61 ¹	Chasseurs bombardiers actuels	Chasseurs bombardiers de remplacement
Belgique	Kleine Brogel	10-20	F-16	?
Pays-Bas	Volkel	10-20	F-16	85 (?) F-35
Allemagne	Büchel	10-20	Tornado	Eurofighter (maintien de quelques Tornado ?)
Italie	Aviano (base américaine)	50	F-16	90 F-35 et prolongation des Tornado
	Gheddi Torre	10-20	Tornado	
Turquie	Incirlik (base américaine)	60-70	Pas d'escadrille de chasseurs permanente	

1. NORRIS, Robert S., KRISTENSEN, Hans M. « US tactical nuclear weapons in Europe, 2011 ». *Bulletin of the Atomic Scientists*. Janvier-Février 2011, vol. 67 n° 1, p. 66.

américains : d'autre part, Ankara refuse d'accorder une certification nucléaire à ses propres F-16. Par ailleurs, si elle va procéder à une modernisation de ces derniers, pour les rendre capables de transporter la future version des bombes tactiques américaines, le temps d'acquérir 100 F-35, elle ne semble envisager aucun changement sur sa façon de participer à sa mission nucléaire dans le cadre de l'OTAN⁶⁴. L'Italie, les Pays-Bas et la Turquie s'équipent donc de façon à conserver leur capacité à mener des missions nucléaires, si l'OTAN venait à en décider ainsi lors du sommet de Chicago en mai 2012.

La question économique concerne également les États-Unis qui ont décidé d'étendre la durée de vie des bombes nucléaires tactiques américaines de type B-61⁶⁵ afin de les rendre « fonctionnelles avec les F-35 » et d'« inclure des améliorations » sur le plan de la sécurité et de la sûreté de ces armes⁶⁶. Plusieurs aspects de cette entreprise sont aujourd'hui dénoncés par un organisme d'audit et d'évaluation du gouvernement américain, le *Project On Government Oversight* : outre les aspects liés

64. NORRIS, Robert S., KRISTENSEN, Hans M. « US tactical nuclear weapons in Europe, 2011 ». *Bulletin of the Atomic Scientists*. Janvier-Février 2011, vol. 67 n° 1, p. 70.

65. L'échéance de leur durée de vie est estimée à 2017. CHALMERS, Malcom, LUNN Simon. « NATO's tactical nuclear dilemma ». *Occasional Paper*. Royal United Services Institute. Mars 2010, p. 2.

66. *Nuclear Posture Review*. Avril 2010, p. 27.

<http://www.defense.gov/npr/docs/2010%20Nuclear%20Posture%20Review%20Report.pdf>

à l'efficacité militaire et à la vulnérabilité des installations, sont également dénoncés le coût de la modernisation et du déploiement⁶⁷ des bombes nucléaires tactiques et la non-participation financière des membres européens de l'OTAN à l'opération d'extension de vie de ces armes⁶⁸.

3. L'argument sécuritaire

Depuis le lancement du premier sommet sur la sécurité nucléaire à Washington en 2010, la question de la sécurité des infrastructures et des bases abritant des ar-

armements nucléaires ainsi que celle des matières nucléaires est au cœur des préoccupations des États car « il est de plus en plus évident que le danger du terrorisme nucléaire est l'un des plus grands dangers contre la sécurité du monde entier, contre notre sécurité collective »⁶⁹. Comme l'a souligné le président Obama dans son discours de clôture de ce rendez-vous international, si « le risque d'un affrontement nucléaire entre les pays a diminué, [...] le risque d'une attaque nucléaire a augmenté ». En 2008, un rapport de l'US Air Force avait déjà pointé du doigt la vulnérabilité des infrastructures européennes abritant les ANT et avait dénoncé leur non-conformité au regard des normes de sécurité américaines⁷⁰. En effet, aucun

67. Le coût de la modernisation était initialement de 4 milliards de dollars en juillet 2011 ; il est aujourd'hui de 5,2 milliards de dollars. Le coût de déploiement est passé de 1,6 milliards de dollars à 2,1 milliards de dollars en un an.

Lettre adressée au secrétaire d'État à la défense, Leon Panetta, par Danielle Brian, la directrice exécutive du Project On Government Oversight. 1^{er} février 2012. <http://www.pogo.org/pogo-files/letters/nuclear-security-safety/nss-dod-20110201-pogo-panetta-taxpayers-shouldnt-bear-cost-of-b61-bombs-europe.html>

68. POGO and Taxpayers for Common Sense. « Spending less, spending smarter : recommendations for national security savings FY 2012 to FY 2021 ». 21 juillet 2011 et mis à jour le 19 octobre 2011. <http://www.pogo.org/pogo-files/reports/national-security/spending-less-spending-smarter-ns-wds-20110721.html>

69. Discours de clôture du président Barack Obama. 13 avril 2010. <http://www.cfr.org/proliferation/obamas-speech-nuclear-security-summit-april-2010/p21889>

70. Le Major General Polly A. Peyer parle notamment, dans son rapport, d'« incohérences » en matière de personnel (parfois il s'agit d'appelés « dont la durée totale de service est de 9 mois »), d'installations (clôture, système de capteurs, système d'éclairage)

État disposant d'armes nucléaires sur son territoire n'est à l'abri d'une attaque terroriste sur une des infrastructures accueillant de tels armements ou d'un vol de matériel nucléaire. Des intrusions de membres d'ONG militant en faveur de leur retrait ont d'ailleurs eu lieu à plusieurs reprises sur la base de Kleine Brogel en Belgique, soulevant la question de la sécurité des sites et, *in extenso*, des ogives nucléaires⁷¹. Ils estiment donc que la présence d'ANT en Belgique, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Italie et en Turquie constitue une prise de risques par les gouvernements de ces États et une menace permanente pour leurs populations.

4. L'argument juridique

Un argument à caractère juridique sert également à plaider en faveur du retrait : en effet, la présence d'armes américaines sur le territoire d'États non dotés de l'arme nucléaire (ENDAN) et destinées à être transportées par des chasseurs-bombardiers de ces États conduits par des pilotes de ces États est une violation des articles I et II du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP)⁷². L'article I^{er} stipule en effet qu'aucun État doté d'armes nucléaires (EDAN) partie au Traité « ne [peut] transférer à qui que ce soit [...] des armes nucléaires [...], ou le contrôle de telles armes [...] » et, réciproquement, l'article II pose l'interdiction pour tout ENDAN d'« accepter de qui que ce soit [...] le transfert d'armes nucléaires [...] ou du contrôle de telles armes [...] ». Ce à quoi l'OTAN répond qu'il n'est pas question de « transfert » au sens où l'entend le TNP mais de « simple stationnement » et que les États-Unis « conservent le

et d'équipements (véhicules blindés) pour assumer les missions de sécurité sur les bases européennes. « Air Force Blue Ribbon Review of Nuclear Weapons Policies and Procedures ». 8 février 2008, p. 52-54. <http://www.fas.org/nuke/guide/usa/doctrine/usaf/BRR-2008.pdf>

71. En 2010, des militants pacifistes de *Vredesactie* (Action pour la paix) se sont introduits à plusieurs reprises sur le site militaire de Kleine Brogel abritant des armes nucléaires tactiques et ont pu y circuler suffisamment pour apporter des informations sur les installations, les bunkers et les équipements, vidéos à l'appui. GROSSMAN, Elaine M. « More activist intrusions at Belgian nuclear base stoke worries » Global security newswire, 22 octobre 2010.

D'autres actions d'intrusion avaient déjà eu lieu sur cette base en novembre et décembre 2009. Rapport annuel 2009 du Service public fédéral intérieur. http://rapportannuel2009.ibz.be/p_232.htm

72. Voir le texte du TNP sur le site du GRIP : <http://data.grip.org/documents/200904171110.pdf>

contrôle de ces armes tant que la décision de les utiliser n'a pas été prise ». Toutefois, force est de constater que le stationnement d'armes nucléaires tactiques américaines sur le territoire d'États non dotés de l'arme nucléaire (Allemagne, Belgique, Italie, Pays-Bas, Turquie) engendre également un transfert de la sécurité de ces armes, qui est assurée par des gardes nationaux, ainsi que leur éventuel transport par des flottes aériennes nationales. La question de « transfert » d'armes nucléaires et de « transfert » du contrôle de ces armes nucléaires à des États non dotés d'armes nucléaires semble donc bien s'appliquer⁷³.

5. L'argument politique

La constitution d'un arsenal est justifiée par l'hypothèse de son emploi futur ; dans cette logique, un arsenal d'armes nucléaires tactiques aurait vocation à être un jour utilisé. Outre la question de l'efficacité, de la redondance ou de l'obsolescence de ces armes, se pose la question des circonstances préalables à son utilisation, autrement dit l'approbation par consensus – pour ne pas dire unanimité – de l'emploi d'armes nucléaires à l'encontre d'un autre État. Or, l'on voit mal l'Allemagne voter en faveur de l'emploi d'une telle arme qu'elle a banni de sa Constitution, ou encore la Turquie, s'il s'avérait que les armes devaient être utilisées dans son voisinage proche, par exemple dans un affrontement avec l'Iran.

Par ailleurs, autre point d'achoppement politique : les négociations à Helsinki, à la fin 2012, sur une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, risquent de se heurter à la présence des armes nucléaires tactiques sur la base américaine d'Incirlik en Turquie. Le stationnement de ces armes dans la zone pourrait également nuire aux ratifications, par certains gouvernements, des traités sur les armes chimiques et sur les armes biologiques et bactériologiques⁷⁴ ; armes qui représentent

73. Voir MAMPAEY Luc, *Les « zones exemptes d'armes nucléaires » (ZEAN) : État des lieux, bilan et nouveaux enjeux*, Note d'Analyse du GRIP, 30 avril 2010.

http://www.grip.org/fr/siteweb/images/NOTES_ANALYSE/2010/NA_2010-04-30_FR_L-MAMPAEY.pdf

et COLLIN, Jean-Marie. « Les armes nucléaires de l'OTAN : fin de partie ou redéploiement ? ». *Rapport du GRIP*, Janvier 2009. <http://www.grip.org/fr/siteweb/images/RAPPORTS/2009/2009-1.pdf>

74. MEIER, Olivier, INGRAM, Paul « The NATO summit: recasting the debate over the US nuclear weapons in Europe ».

toujours une dissuasion du faible au fort (ici, l'État détenteur d'armes nucléaires, et derrière lui, les États-Unis et l'OTAN) pour certains États de la région. Par ailleurs, il est politiquement intenable pour l'Union européenne et pour l'OTAN de soutenir une telle initiative alors même que des bombes nucléaires américaines servant à la défense collective des Européens et des Américains, sont situées dans le voisinage direct de la zone concernée. Et *a fortiori* si la ZEAN était créée : la menace nucléaire iranienne disparaissant, la présence d'ANT américaines en Turquie pour contrer toute attaque venant de Téhéran deviendrait obsolète.

IV. Des initiatives multilatérales sur les armes nucléaires aux déclarations européennes et nationales sur les armes nucléaires tactiques depuis l'élan de 2010

1. Les initiatives multilatérales

Des facteurs tels que l'attitude plus conciliante de la nouvelle administration américaine⁷⁵ ou encore la relance de la dynamique russo-américaine de réduction des arsenaux nucléaires⁷⁶ ont propulsé sur le devant de la scène internationale des groupes de personnes politiques et des mouvements militant en faveur de l'abolition des armes nucléaires en général. L'on peut notamment citer la démarche internationale de « Global Zero »⁷⁷ établissant quatre grandes étapes de désarmement ; la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies fixant l'objectif d'un monde libre de toute arme nucléaire⁷⁸ ; les recommandations du Mouvement des non alignés à la Conférence de révision du TNP afin que les puissances nucléaires « s'abstiennent de partager avec les autres États leurs armes nucléaires dans un quelconque dispositif sécuritaire, y compris celui d'alliances militaires » – et réciproquement pour les États non dotés de l'arme nucléaire⁷⁹ ; l'initiative de la Commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement (ICNND) pressant les EDAN de réduire leurs arsenaux nu-

75. Depuis l'accession à la Maison Blanche du démocrate Barack Obama, l'on peut noter les initiatives suivantes : au discours de Prague en 2009, le président a annoncé que les États-Unis étaient prêts à ratifier le traité d'interdiction complète des essais nucléaires ; l'administration américaine a lancé le sommet annuel sur la sécurité nucléaire afin de prévenir les risques de terrorisme nucléaire et s'est montrée très dynamique pour aboutir à un document final à l'issue de la conférence de révision du Traité de non-prolifération nucléaire ; dans la *Nuclear Posture Review 2010*, les États-Unis ont dessiné une nouvelle stratégie de l'emploi de l'arme atomique pour les cinq à dix années à venir prônant une réduction du rôle des armes nucléaires dans la stratégie de défense du pays.

76. Le nouveau traité START de réduction des arsenaux nucléaires russes et américains a été signé le 26 mars 2010.

77. Voir <http://www.globalzero.org/fr>

78. Résolution 1887 du Conseil de sécurité des Nations unies, 24 septembre 2009. <http://data.grip.org/documents/200909242159.pdf>

79. Recommandations n° 8 et 9. « Working paper submitted by the members of the Group of Non-Aligned States parties to the TNP », p. 3. 28 avril 2010. http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=NPT/CONF.2010/WP.46

cléaires⁸⁰ ou encore l'association des Maires pour la paix (*Mayors for Peace*) à l'origine de la Campagne Vision 2020 pour encourager la destruction de tous les arsenaux nucléaires d'ici 2020 et des négociations pour instaurer une Convention sur les armes nucléaires. Si ces démarches n'adressent pas particulièrement la question du nucléaire tactique, il va sans dire qu'elles l'incluent dans leurs revendications et sont un facteur incitatif pour des initiatives politiques et associatives au niveau européen.

2. Les déclarations et démarches européennes

Dans un contexte marqué donc par un nouvel élan en matière de désarmement nucléaire, plusieurs ministres européens des Affaires étrangères ont lancé, au début de l'année 2010, un mouvement afin que, entre autres, soit reconsidérée la présence des quelque 200 bombes nucléaires tactiques américaines en Europe. Ils estiment en effet que ces armes ne peuvent répondre aux conflits et problématiques du territoire européen⁸¹ et qu'elles sont « une question essentielle dans l'objectif d'un monde dénucléarisé »⁸². Au mois de mars de la même année, le Parlement européen a souligné dans une résolution sur le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires « l'anachronisme » des armes nucléaires tactiques et la nécessité pour l'Union européenne de « contribuer à leur réduction et à leur élimination du sol européen dans le contexte d'un dialogue plus large avec la Russie »⁸³. Le mois suivant, le Conseil de l'Union européenne a publié la position officielle de l'UE sur la conférence de révision du TNP, qui se tenait en juin de la même année : les 27 ont réaffirmé leur engagement envers toutes les obligations contenues dans le Traité, appelé à son renforcement et à son universalisation, et exprimé leur intention d'œuvrer sur le plan international afin de renforcer toutes les démarches multilatérales favorisant la coopération sur les plans du désarmement nucléaire

80. Voir <http://icnnd.org/Pages/default.aspx>

81. « Next, the tactical nukes », *The International Herald Tribune*, 1^{er} février 2010.

82. « OTAN : cinq pays demandent formellement un débat sur sa politique nucléaire », *24heures*, 2 mars 2010.

83. Résolution P7_TA(2010)0062 du Parlement européen sur le Traité de non-prolifération sur les armes nucléaires. 10 mars 2010. <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2010-0062+0+DOC+XML+V0//FR>

et de la maîtrise des armements conventionnels et tactiques⁸⁴. Peu avant le sommet de l'OTAN à Tallin en avril 2010, les ministres des Affaires étrangères suédois et polonais ont suggéré, pour sortir de l'impasse, que l'OTAN intègre la question des armes nucléaires tactiques dans un cadre de discussions multilatérales, en sus du cadre bilatéral russo-américain⁸⁵.

3. Les positions des États européens accueillant les armes nucléaires tactiques

Dans les pays européens où sont stationnées les armes nucléaires tactiques, des demandes politiques ont vu le jour.

Lors de la Conférence de révision du traité de non-prolifération nucléaire en mai 2010, le secrétaire d'État au ministère fédéral allemand des Affaires étrangères a fait part de l'intention du gouvernement allemand de débattre « avec ses alliés » sur le retrait des armes nucléaires tactiques stationnées en Allemagne. C'est pour tendre vers ce but qu'il a appelé à « inclure » les armes nucléaires tactiques dans le processus de désarmement en cours afin de les « réduire » et de les « éliminer » car « elles n'ont plus de visée militaire et ne créent pas de sécurité »⁸⁶.

En Belgique, le 19 février 2010, quatre personnalités politiques de haut rang ont rédigé un appel au gouvernement belge afin que ce dernier « plaide au sein de l'OTAN [pour] un retrait rapide des armes nucléaires [tactiques] » : ils martèlent en effet que « les armes nucléaires tactiques américaines en Europe ont perdu toute importance militaire » et qu'elles n'ont plus qu'un « intérêt politique résiduel – comme symbole du lien transatlantique », qui s'avère « largement insuffisant pour justifier leur présence » ; en outre, ces armes contribuent « à stimul[er] indirectement la prolifération »

84. « Décision 2010/212/PESC du Conseil du 29 mars 2010 concernant la position de l'UE en vue de la Conférence d'examen de 2010 des parties au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires », Journal officiel de l'UE, L 90 du 10 avril 2010, p. 8-14.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:090:0008:0014:FR:PDF>

85. Joint statement by Foreign Ministers of Norway and Poland. <http://www.msz.gov.pl/files/docs/komunikaty/JOINT-STATEMENT.pdf>

86. Intervention du Dr Werner Hoyer, secrétaire d'État au ministère allemand des Affaires étrangères. 4 mai 2010. http://www.un.org/en/conf/npt/2010/statements/pdf/germany_en.pdf

et à « min[er] la sécurité de notre pays »⁸⁷. Ces parlementaires ont été relayés en novembre 2011 par deux sénateurs, Mme Marleen Temmerman et M. Bert Anciaux, qui, dans leur proposition de résolution relative au désarmement et à la non-prolifération présentée au Sénat belge, demandent au gouvernement fédéral de faire en sorte que l'OTAN envisage « le retrait d'Europe des armes nucléaires tactiques américaines en vue de la mise en œuvre de l'article 6 du TNP [engagement à progresser dans la voie du désarmement nucléaire général] »⁸⁸.

Les parlementaires hollandais, après avoir adopté en avril 2010 une motion demandant au ministre des Affaires étrangères de transmettre au gouvernement américain que leur pays « n'était plus attaché à la présence des armes nucléaires tactiques américaines sur son sol », en a adopté une nouvelle en 2011 martelant que le gouvernement devait avoir notamment comme objectif de réduire le nombre d'armes nucléaires tactiques⁸⁹.

Quant à l'Italie, si, dans deux motions parlementaires de 2009, elle n'aborde le thème des armes nucléaires que d'une façon large en encourageant son gouvernement à lancer une réflexion au sein de l'OTAN pour « repenser le rôle et la valeur » des armes nucléaires et « à promouvoir un dialogue constructif avec tous les pays en possession d'armes nucléaires pour garantir la possibilité d'établir des zones régionales exemptes d'armes nucléaires »⁹⁰, elle aborde franchement la question des armes tactiques en 2012. En effet, en avril de cette année, la chambre des députés a soumis à examen une

87. « Vers un monde sans armes nucléaires », carte blanche de Willy Claes, Jean-Luc Dehaene, Guy Verhofstadt et Louis Michel. *Le Soir*. 19 février 2010.

88. Proposition de résolution relative au désarmement et à la non-prolifération nucléaires et à la revue de posture de défense et de dissuasion au sein de l'OTAN. Déposée par Mme Marleen Temmerman et M. Bert Anciaux. Session 2011-2012. 22 novembre 2011. NB : actuellement en examen à la commission Relations extérieures et Défense du Sénat. http://www.senate.be/www/?MIval=/index_senate&MENUID=22110&LANG=fr

89. Newsletter IKV Pax Christi. « Dutch adopts motion on reduction of nuclear weapons ». 10 mars 2011. <http://ikvpaxchristi.createsend2.com/t/ViewEmail/r/CBD90A691F463699#BA222D70150804ED>

90. « Mozioni Mogherini Rebesani ed altri n° 1-00174, Evangelisti ed altri n° 1-00190 e Pianetta, Dozzo, Iannaccone ed altri n° 1-00191 concernenti iniziative in vista del prossimo vertice del G8 ». Session (chambre des députés) n° 191. 23 juin 2009. http://www.camera.it/409?idSeduta=191&Resoconto=allegato_a.mozioni.01 « Mozioni Ramponi, Gasparri, Finocchiaro, Bricolo, Belisario, D'Alia, Pistorio, Cutrufo, Fasano, Tofani ». Session (Sénat) n° 288. 24 novembre 2009. <http://www.senato.it/servizi/PDF/PDFServer/BGT/00446210.pdf> p. 115-117.

motion⁹¹ dont la majorité a été reprise au Sénat le lendemain⁹² : les deux chambres se rejoignent sur la demande, dans la cadre des discussions sur la Defence and Deterrence Posture Review, d'une plus grande transparence de l'OTAN concernant le nombre « exact » d'armes nucléaires tactiques en Europe, ce qui doit logiquement aboutir, selon eux, à « davantage de réductions » de ce type d'armes. Toutefois, la version finale du document de la Chambre basse ne reprend pas la demande initiale des parlementaires dépositaires de la motion d'achever le retrait des ANT, et donc leur retour sur le sol américain, « dans les cinq prochaines années », tout en « définissant les étapes intermédiaires et le calendrier de la mise en œuvre, sur la base de l'évolution des relations politiques et de sécurité entre l'OTAN et la Fédération de Russie »⁹³.

91. « Mozioni Mogherini Rebesani ed altri n° 1-00971, Di Stanislao ed altri n° 1-00987, Misti ed altri n° 1-00988, Dozzo ed Altri n° 1-00989 e Pianetta e Baldelli n° 1-00993 concernenti iniziative per il disarmo e la non proliferazione nucleare in vista del prossimo vertice NATO ». Session n° 615, 2 avril 2012. http://www.camera.it/_dati/leg16/lavori/stenografici/sed615/AINTERO.pdf p. 23 et sq.

92. Legislatura 16 Atto di Sindacato Ispettivo n° 1-00602. Session n° 704, 3 avril 2012. <http://www.senato.it/japp/bgt/show-doc/showText?tipodoc=Sindisp&leg=16&id=655442>

93. « Mozioni Mogherini Rebesani ed altri n° 1-00971, Di Stanislao ed altri n° 1-00987, Misti ed altri n° 1-00988, Dozzo ed Altri n° 1-00989 e Pianetta e Baldelli n° 1-00993 concernenti iniziative per il disarmo e la non proliferazione nucleare in vista del prossimo vertice NATO ». *Op. cit.*, p. 26.

V. Des démarches appuyées par des propositions d'experts de la société civile

Face à l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations sur les armes tactiques en Europe, des experts de la société civile ont pris l'initiative d'imaginer des scénarii de retrait des armes américaines ou de suggérer des mesures qui, à terme, conduiront à cet objectif.

1. L'option la mieux partagée : le regroupement des ANT et des flottes de chasseurs à capacité duale

Plusieurs experts se rejoignent sur l'idée de procéder à des regroupements des bombes tactiques et des chasseurs bombardiers. Le meilleur des scénarii verrait évidemment l'ensemble des bombes tactiques être repliées vers les États-Unis tout en conservant les infrastructures en Europe viables et prêtes à l'emploi en cas de nécessité – avec une variante, le maintien, aux États-Unis, d'une unité de chasseurs accueillant des pilotes des 28 États membres⁹⁴. Une telle marque de bonne volonté de la part de l'OTAN pourrait pousser la Russie à négocier sur les armes tactiques⁹⁵. Un autre scénario verrait la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas abandonner leurs capacités nucléaires et leurs bombes regroupées sur les bases américaines en Europe, c'est-à-dire sur les bases d'Aviano et d'Incirlik ; ce scénario génère plusieurs variantes : soit le regroupement de tous les chasseurs ainsi que d'une partie des bombes à Aviano et l'autre partie à Incirlik ; soit ce même scénario avec, en sus, un roulement des pilotes à Aviano afin que toutes les nationalités de l'OTAN participent. Un autre scénario prône la création d'une flotte de chasseurs à capacité duale propre à l'OTAN et financée par un fonds commun, sans pour autant que soit précisée où seraient stationnés les appareils et leurs bombes⁹⁶.

94. Carnegie Endowment For International Peace. « Looking beyond the Chicago summit : nuclear weapons in Europe and the future of NATO ». *The Carnegie Papers*. Avril 2012, p. 19.

95. EKKER, Peter Paul, SNYDER, Susi, VANDER ZEIJDEN, Wilbert. « Exit strategies : the case for redefining NATO consensus on U.S. TNW ». *IKV Pax Christi*. Avril 2012, p. 10.

96. Carnegie Endowment For International Peace. *op. cit.*, p. 19.

Aucun de ces scénarii n'est parfait et soulève des questions quant à l'identité des États financeurs de ces bombes et flottes regroupées, quant à l'acceptation par un État européen d'être le seul hôte d'un tel arsenal ou d'une telle flotte aérienne, ou encore des doutes quant à la volonté des Européens d'assumer le principe de défense collective alors même qu'ils refusent d'accueillir une partie de la dissuasion nucléaire⁹⁷. Mais ils proposent des points de départ pour une sortie de l'impasse dans laquelle se trouvent les discussions.

2. La politique des petits pas version pyramidale

Il s'agit de la démarche à l'œuvre dans l'ensemble des scénarii proposés par IKV Pax Christi⁹⁸ : une décision à une petite échelle débouchera sur une décision à l'échelle de l'OTAN. Ainsi plusieurs hypothèses sont successivement passées en revue : une demande de retrait du pays hôte ne pouvant être légalement refusée par les États-Unis, elle se solderait par la conclusion d'un accord bilatéral, à l'instar de ce qui a eu lieu pour les retraits des ANT en Grèce et au Royaume-Uni.

Un refus de la part du pays hôte de fournir du personnel, de mettre à disposition une base aérienne ou des chasseurs adéquats – ce que semble actuellement faire en optant pour des Eurofighter à simple capacité conventionnelle – serait le début d'une remise en question de la forme de la dissuasion nucléaire de l'Alliance.

Un parlement national pourrait adopter une résolution « pressant [son] gouvernement de relayer auprès de l'OTAN la vision prédominante dans le pays » rejetant la présence des B-61 sur son territoire. La filière française de la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (ICAN) a voulu influencer la campagne présidentielle française de 2012 dans ce sens, en adressant une lettre ouverte aux dix candidats leur demandant, s'ils étaient élus, de « lever l'opposition de la France aux retraits des armes nucléaires tactiques de l'OTAN »⁹⁹. Un consensus serait trouvé au sein

97. *Ibidem*, p. 18-19

98. EKKER, Peter Paul, SNYDER, Susi, VANDER ZEIJDEN, Wilbert. « Exit strategies : the case for redefining NATO consensus on U.S. TNW ». *IKV Pax Christi*. Avril 2012, p. 9

99. Lettre ouverte aux candidat(e)s à la présidence de la République. 6 février 2012. <http://www.icanfrance.org/telechargements/2012-lettreouverteelectionpresidentielle.pdf>

de l'OTAN sur un calendrier prévoyant que le retrait définitif des ANT américaines des bases européennes serait annoncé à la conférence de révision du TNP de 2015¹⁰⁰.

3. La politique des petits pas, version entonnoir

Même s'il propose également des scénarii similaires à ceux précédemment évoqués, le think tank Carnegie Endowment For International Peace¹⁰¹ a préféré considérer le débat plus large de réduction des arsenaux nucléaires russes et américains. Selon les experts, rejoints d'ailleurs par ceux de la Commission OTAN-Russie du mouvement international Global Zero, pour sortir de l'impasse, il faut d'abord établir des mesures de confiance qui n'ont pas forcément trait aux armes nucléaires tactiques. Plusieurs sujets peuvent être abordés : le Traité FCE, le(s) Traités START et des mesures de confiance de part et d'autre.

Si la Russie mettait fin à son moratoire sur le Traité sur les forces conventionnelles en Europe, rejetant par là-même l'idée d'une attaque conventionnelle surprise, l'OTAN pourrait aller plus loin en matière de réduction de ses forces conventionnelles en Europe, encouragé en cela par la nécessité de coupes budgétaires¹⁰².

De nouvelles discussions sur une réduction du nombre des arsenaux nucléaires russes et américains pourraient conduire à des discussions sur les armes non stratégiques¹⁰³, voire les intégrer dans un nouvel accord START ; ce qui « faciliter[ait] des réductions plus larges, en particulier si chaque partie a la possibilité de répartir ses dispositifs stratégiques et tactiques dans les proportions qu'elle entend ». Dès lors que les négociations sont engagées, les deux parties devront signer un accord contraignant les États-Unis à replier leurs ANT dans des installations de stockage sur leur territoire et contraignant la Fédération de Russie à transférer ses ANT de ses bases de combat vers des installations de stockage ; ces actions seront accompagnées de mesures de vérification et de transparence afin d'accroître la confiance ; les

partenaires de chacun seront sans cesse informés du processus¹⁰⁴.

Répéter à l'envi, depuis les plus hautes sphères gouvernementales, aux États les plus exposés que la défense collective est un principe intangible de l'Alliance atlantique et que le parapluie nucléaire américain servira toujours la protection du continent européen, marque l'engagement sans cesse renouvelé de respecter la Charte de l'OTAN, quels que soient les changements introduits dans la doctrine de dissuasion nucléaire des États-Unis et de l'OTAN¹⁰⁵.

La mise en application de mesures de confiance visibles, telles des formations, des exercices, des planifications d'urgence, une amélioration dans le maillage des réseaux de communication et de transport ou encore une répartition géographique plus équilibrée de centres de l'OTAN peuvent matérialiser la prise en considération par l'OTAN des craintes de certains de ses membres. Augmenter la fréquence des exercices militaires conjoints pour les rendre plus réguliers est également un gage de l'efficacité militaire de l'Alliance, à même de rassurer les États hostiles au retrait des armes tactiques¹⁰⁶.

Là encore, les imperfections existent et des objections sont susceptibles de voir le jour, portant sur la crainte de générer un raidissement de la Russie, sur le lien établi entre Traité FCE et le traité ABM ou encore sur le mauvais accueil des États asiatiques quant à un déplacement plus à l'est des armes nucléaires tactiques.

100. *Ibidem*, p. 18.

101. Carnegie Endowment For International Peace. « Looking beyond the Chicago summit : nuclear weapons in Europe and the future of NATO ». *The Carnegie Papers*. Avril 2012.

102. *Ibidem*, p. 24.

103. *Idem*.

104. « Rapport de la Commission Global Zero OTAN-Russie : retrait des armes nucléaires tactiques américaines et russes des bases de combat européennes ». Document préparé par Global Zero pour la 48^e Conférence sur la sécurité de Munich. Février 2012, p. 2.

105. *Ibidem*, p. 26-27.

106. *Ibidem*, p. 27-30.

Conclusion

Quelles que soient les conclusions du sommet de l'OTAN à Chicago les 20 et 21 mai 2012, il y a fort à parier qu'aucune négociation ou mesure d'envergure concernant les armes nucléaires tactiques ne sera entreprise avant le mois de novembre au moment de l'élection présidentielle américaine. C'est ce qu'a d'ailleurs semblé confirmer un échange privé entre le président américain et son homologue russe lors du sommet sur la sécurité nucléaire en mars 2012 : le premier aurait assuré au second qu'« après s[a] [ré]élection, [il] disposerai[t] de plus de flexibilité »¹⁰⁷. Pour le moment, le *statu quo* semblerait donc de mise, mais pour combien de temps encore ?

Si l'OTAN rechigne à s'engager dans la voie du retrait des armes tactiques de l'Europe, peut-être seront-ce les dynamiques mondiales qui l'y contraindront, ou plutôt qui contraindront son plus gros bailleur de fonds, les États-Unis, à se montrer plus que simplement disposé à dialoguer avec ses partenaires de l'OTAN. Ces derniers se déclarent en effet toujours autant attachés à la conservation de l'arsenal nucléaire de l'Alliance atlantique et cela, « aussi longtemps que des armes nucléaires existe[ront] dans ce monde »¹⁰⁸. Toutefois, dans sa stratégie de défense révisée de janvier 2012, l'administration américaine affirme clairement la nécessité d'un recentrage de la politique de défense américaine vers les zones asiatiques et moyen-orientales¹⁰⁹. Dans un contexte d'austérité budgétaire, cette approche stratégique implique que l'administration américaine fasse des choix en termes de déploiement des forces américaines et d'équipements militaires. Ce qui plaide logiquement en faveur du retrait des armes tactiques américaines des bases européennes qui non seulement représentent un coût considérable alors même que leur efficacité n'est pas prouvée, mais

également apparaissent comme obsolètes et/ou redondantes sur un continent où les menaces, par ailleurs extrêmement faibles, peuvent être traitées par d'autres moyens.

107. « Obama, Medvedev : la fuite d'une discussion fragilise le président-candidat américain ». *The Huffington Post*. 26 mars 2012.

108. Propos de l'assistant-secrétaire d'État américain Philip Gordon cités dans « Kleine Brogel continuera d'accueillir des bombes nucléaires ». *Le Soir*. 10 janvier 2012.

109. « Sustaining US global leadership : priorities for 21st century defense ». Department of Defense, United States of America. Janvier 2012. http://www.defense.gov/news/Defense_Strategic_Guidance.pdf

LES RAPPORTS DU GRIP

- 2/07 **La Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre - Analyse et recommandations pour un plan d'action**, Ilhan Berkol, 55p., 9 euros.
- 3/07 **Afrique de l'Ouest - L'harmonisation des législations nationales sur les armes légères - Burkina Faso**, Luz Marius Ibriga et Salamane Yameogo, 24p., 6 euros.
- 4/07 **Radiographie de l'industrie d'armements en Belgique**, Clément Dumas et Luc Mampaey, 44p., 8 euros.
- 5/07 **Le traité de Lisbonne et l'action extérieure de l'Union européenne**, Federico Santopinto, 25p., 6 euros.
- 6/07 **La gestion administrative des armes en Belgique – Les documents concernant l'exportation**, l'importation, le transit et la détention, Pierre Martinot, 32 p., 8 €
- 7/07 **Dépenses militaires et transferts d'armements conventionnels**. Compendium 2008, Luc Mampaey, 38 p., 8 €
- 8/07 **La législation américaine sur les transferts d'armes – Quels contrôles pour le premier exportateur mondial ?**, Caroline Pailhe, 24 p., 6 €
- 1/08 **La décentralisation en RDC : enjeux et défis**, Michel Liégeois, 20 p., 6 €
- 2/08 **Côte d'Ivoire – La paix malgré l'ONU ?**, Xavier Zeebroek, 38 p., 8 €
- 3/08 **Les munitions au cœur des conflits – État des lieux et perspectives**, Pierre Martinot, collab. I. Berkol et V. Moreau, 36 p., 7€
- 4/08 **La problématique destination et utilisation finales dans les exportations d'armement**, Damien Callamand, 30 p., 7€
- 5/08 **La mission des Nations unies au Congo – Le laboratoire de la paix introuvable**, Xavier Zeebroek, 30 p., 6 €
- 6/08 **Sécurité collective et environnement – Changements climatiques et dégradation de l'environnement, nouveaux enjeux des relations internationales**, Patrice Bouveret et Luc Mampaey (éd.), 50 p., 8,50 €
- 7/08 **Le commerce extérieur des armes dans le fédéralisme belge**, Romain Leloup, 38 p., 7 €
- 8/08 **Dépenses militaires, production et transferts d'armes – Compendium 2009**, Luc Mampaey, 32 p., 7 €
- 9/08 **La traçabilité des munitions**, Pierre Martinot et Ilhan Berkol, 26 p., 6 €
- 1/09 **Les armes nucléaires de l'OTAN – Fin de partie ou redéploiement ?**, Jean-Marie Collin, 20 p., 6 €
- 2/09 **La politique pyromane de Washington - Les transferts militaires des États-Unis vers le Moyen-Orient**, Caroline Pailhe, 56 p., 9 €
- 3/09 **Le traité de Pelindaba - L'Afrique face aux défis de la prolifération nucléaire**, Cédric Poitevin, 40 p., 7 €
- 4/09 **Contrôles post-exportation lors des transferts d'armement - Preuve d'arrivée et monitoring d'utilisation finale**, Ilhan Berkol et Virigine Moreau, 40 p., 8 €
- 5/09 **La réforme du secteur de la sécurité en République centrafricaine - Quelques réflexions sur la contribution belge à une expérience originale**, Marta Martinelli et Emmanuel Klimis, 38 p., 8 €
- 6/09 **Darfour. Mission impossible pour la MINUAD?**, Michel Liégeois, 30 p., 6 €
- 7/09 **RD Congo. Ressources naturelles et violence. Le cas des FDLR**, Brune Mercier, 22 p., 5 €
- 8/09 **Dépenses militaires, production et transferts d'armes - Compendium 2010**, Luc Mampaey, 40 p., 8 €
- 9/09 **La Convention sur les armes à sous-munitions - Un état des lieux**, Bérangère Rouppert, 28 p., 6 €
- 10/09 **L'Union européenne et les armes légères - Une pluralité de politiques pour une problématique globale**, Hadrien-Laurent Goffinet (avec la collaboration de Virigine Moreau), 28 p., 6 €
- 11/09 **Le contrôle du courtage des armes légères - Quelle mise en oeuvre au sein de l'UE?**, Virginie Moreau et Holger Anders, 32 p., 6 €
- 12/09 **Le contrôle du transport aérien des armes légères - État des lieux et défis**, Jihan Seniora, 32 p., 6 €
- 1/10 **Recueil des articles concernant la politique extérieure de l'UE**, Federico Santopinto, 66 p., 10 €
- 2/10 **La guerre en sous-traitance – L'urgence d'un cadre régulateur pour les sociétés militaires et de sécurité privées**, Luc Mampaey et Mehdi Mekdour, 32 p., 6 €
- 3/10 **La gestion des frontières terrestres et le trafic illicite transfrontalier des armes légères**, Jihan Seniora et Cédric Poitevin, 24 p., 6 €
- 4/10 **Conférence de révision 2010 du Traité de non-prolifération - Succès et désillusions d'une nouvelle dynamique de désarmement nucléaire**, Mehdi Mekdour et Bérangère Rouppert, 32 p., 7 €
- 5/10 **Contrôle des transferts d'armes – L'exemple des États francophones d'Afrique subsaharienne**, Virginie Moreau, Cédric Poitevin et Jihan Seniora, 34 p., 7 €
- 1/11 **Dépenses militaires, production et transferts d'armes – Compendium 2011**, Luc Mampaey, 44 p., 8 €
- 2/11 **La privatisation de la propagande américaine en Afghanistan et en Irak, Rendon Group**, Arnaud Simonis, 24 p., 6 €
- 3/11 **L'ONU et le contrôle des embargos sur les armes – Entre surveillance et vérification**, Virginie Moreau, 28 p., 6 €
- 4/11 **La Mission des Nations unies en RD Congo – Bilan d'une décennie de maintien de la paix et perspectives**, Xavier Zeebroek, Marc Memier et Pamphile Sebahara, 40 p., 8 €
- 5/11 **Transparence en matière de transferts d'armements – Quelles responsabilités pour les États ?**, Jihan Seniora, 34 p., 7 €
- 6/11 **Le traité sur le commerce des armes – Les enjeux pour 2012**, Virginie Moreau, 34 p., 7 €
- 1/12 **La Côte d'Ivoire un an après – Rétrospective sur cinq mois de crise électorale, ses impacts et ses questionnements**, Bérangère Rouppert, 36 p., 7 €

LES ARMES NUCLÉAIRES TACTIQUES AMÉRICAINES EN EUROPE

LES ENJEUX D'UN ÉVENTUEL RETRAIT

À la veille du sommet de l'OTAN à Chicago les 21 et 22 mai 2012 où doit être dévoilée la révision de la posture de défense et de dissuasion (*Defence and Deterrence Posture Review-DDPR*), la question des armes nucléaires tactiques (ANT) américaines en Europe est remise à l'ordre du jour. Elles ont été déployées au milieu des années 1950 par les États-Unis et la Russie. Pour les deux camps, il s'agissait de dresser un rempart nucléaire contre l'éventuelle avancée des armées ennemies, avec en plus, côté américain, une volonté de pallier à la supériorité des forces conventionnelles du Pacte de Varsovie. La fin de la Guerre froide a considérablement diminué les risques d'un affrontement conventionnel, d'autant plus que les deux anciens grands ont signé, dès 1990, le Traité sur les forces conventionnelles en Europe visant à réduire leur présence militaire sur le Vieux Continent.

Avec la dislocation du Bloc soviétique, la Fédération de Russie s'est vue contrainte, dès 1992, de retirer ses armes nucléaires des territoires de ses anciens satellites pour les stationner sur son territoire le long de la frontière occidentale ou pour les détruire. Les Américains ont suivi la même dynamique de réduction et destruction de grandes quantités d'armes tactiques basées en Europe occidentale. Mais près de 200 sont toujours réparties sur six bases de l'OTAN.

Retrait ou *statu quo*, le débat fait rage, pro et contre invoquant des facteurs politiques, économiques, sécuritaires, stratégiques ou juridiques. Le présent rapport fait le point sur l'évolution des positions et des arguments des uns et des autres.

Bérangère Rouppert est chercheure au GRIP.

